

Maison des Associations - Restructuration de l'Usine Relais située 14 rue Violet - Approbation du projet d'exécution - Demande de subventions - Autorisation de signer les marchés

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le projet concerne la transformation de l'ancienne pépinière d'entreprises, sise 14 rue Violet en « maison d'associations ».

Une première opération a été réalisée en 2005 qui comprenait des travaux de mise en sécurité (mise en place d'un SSI, cloisons coupe-feu, nouvelles distributions...) et d'accessibilité sur le rez-de-chaussée et une partie du 1^{er} étage, en vue d'accueillir dans un premier temps quelques associations telles que l'atelier menuiserie MJC Palente, les bureaux de la F.O.L, l'atelier d'art libre comtois et l'atelier de reliure, pour un montant de 100 000 €. L'ensemble de ces associations occupe actuellement les locaux.

Une seconde opération est prévue à partir de 2006 qui comprend des travaux d'amélioration des locaux en matière de confort thermique et d'acoustique entre locaux associatifs selon le type d'activité. Le projet intègre le rafraîchissement et l'embellissement des locaux (peinture, revêtements de sols, faux-plafond....) afin de rendre le bâtiment plus accueillant pour les associations.

Cette deuxième opération qui concerne les locaux inoccupés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage sera effectuée en deux tranches :

Tranche ferme : aménagements RDC et étage 1 :

- l'isolation périphérique des locaux et le traitement acoustique entre locaux associatifs,
- le rafraîchissement des locaux qui comprend les revêtements de sols, les peintures, les faux-plafonds y compris le traitement des dégagements,
- la mise en conformité du chauffage électrique dans les locaux associatifs et ajout d'un chauffage à eau chaude pour les communs,
- la reprise complète des installations électriques (éclairage, téléphone, informatique).

La surface aménagée s'élève à 1 120 m² (RDC = 490 m² + étage 1 = 630 m²).

Tranche conditionnelle 1 : ravalement des façades

Concerne le ravalement de toutes les façades du bâtiment de la maison d'associations.

L'estimation des travaux (valeur novembre 2005, hors mobilier et signalétique) est la suivante :

	En € HT	En € TTC
TF	422 280	505 000
TC1	59 365	71 000
Total TF + TC1	481 645	576 000

L'ensemble des travaux sera confié en maîtrise d'oeuvre interne aux Directions des Bâtiments et Direction Maîtrise de l'Energie.

Echéancier prévisionnel de l'opération :

Tranche ferme : durée 8 mois

TC 1 : durée 4 mois

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Consultation des entreprises : février 2006
- Démarrage du chantier : avril 2006
- Livraison de l'équipement : 4^{ème} trimestre 2006

Plan de financement (TF + TC1)

- Travaux à réaliser en 2006 : estimation : 576 000 € TTC

Crédits PPI 2005 : 100 000 € à reporter sur 2006

Crédits à inscrire au PPI 2006 : 476 000 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme tel que défini ci-dessus, le coût et l'échéancier prévisionnels,
- solliciter des subventions tant des partenaires susceptibles de participer à ce projet, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis, et inscrire les sommes en recettes par décision modificatives, à réception des notifications attributives au budget de l'exercice courant, aux imputations correspondantes,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.